



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 12248

### Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la perspective de renouvellement du contrat de Plan entre l'Etat et La Poste. En effet, les déficits de La Poste, ses problèmes de gestion, sont préoccupants pour les collectivités locales, pour les entreprises dont elle est concurrente, en particulier dans le secteur financier, mais aussi pour l'ensemble de ses usagers. Le service public postal doit être distingué de ses services financiers, car il y a un risque de rupture entre la mission de service public et la sphère de l'économie privée. De plus, une concurrence jugée déloyale risque de nuire gravement au système bancaire français, et à son implantation rurale. Il lui demande, en conséquence, dans le cadre de la préparation du nouveau contrat de Plan quelles mesures il envisage de prendre afin de clarifier le rôle et les missions de cette grande entreprise publique.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est interrogé sur les précisions qui pourraient être apportées, dans le cadre du futur contrat de plan entre l'Etat et La Poste, aux différentes missions qui sont confiées à La Poste. Les discussions en cours relatives au prochain contrat de plan entre l'Etat et La Poste s'attachent à définir les orientations stratégiques de l'établissement public en vue de lui permettre de s'adapter aux évolutions de son environnement et d'assurer ainsi, dans les meilleures conditions, ses missions de service public et d'intérêt général. Soucieux par ailleurs du maintien des conditions de l'équilibre du secteur bancaire national ou de celui de l'assurance, le Gouvernement considère avec une attention toute particulière les évolutions des activités de La Poste dans ces domaines, dans le respect des règles de la concurrence. Enfin, la directive postale européenne adoptée le 15 décembre dernier et dont le Parlement sera amené à voter la transposition en droit national dans le courant de l'année, permettra de clarifier, en les distinguant au sein d'une comptabilité analytique, les différents types d'activité de La Poste : activités concurrentielles, d'une part, activités « réservées » ou de service public, d'autre part.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Clément](#)

**Circonscription :** Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12248

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mars 1998, page 1724

**Réponse publiée le :** 1er juin 1998, page 3027